SAINT-MICHEL A BESOIN DE VOUS !

SAINT MICHEL
École - Collège - Lycée

Les frais de scolarité permettent d'assurer l'entretien et la construction des bâtiments, ainsi que la mise en œuvre des projets propres à l'établissement.

Le tarif de base ne suffit cependant pas à assurer notre équilibre financier.

Nous appelons donc toutes les familles qui le peuvent à soutenir Saint-Michel par un don complémentaire. Vous participerez ainsi à aider nos jeunes à devenir demain des hommes et des femmes responsables, épanouis, heureux et acteurs d'un monde moderne. Un grand merci par avance pour votre générosité !

>> Deux possibilités s'offrent à vous :

1. Le soutien à la scolarité pour favoriser le savoir-être et la solidarité

Vous pouvez choisir différents niveaux de soutien. Le « soutien 1 » est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Les soutiens de niveau 2 et 3 nous permettent de constituer une caisse de solidarité pour aider les familles en diffi culté et fi nancer nos projets pédagogiques. Le quatrième tarif de soutien est laissé à votre libre choix. Deux projets prioritaires pour cette année 2021/2022 :

- **Poursuivre nos efforts pour accueillir chacun (ULIS) :** l'unité ULIS permet aux enfants présentant un TSA (Trouble du Spectre Autistique) d'être accompagnés par un professeur et des assistants de vie scolaire pour pouvoir suivre certains cours en classe « classique ». Ce dispositif concerne aujourd'hui sept enfants au primaire et sept au Collège.

- **Réorganisation des salles technologiques lycée (NSI - SI - SNT - STI2D)** Travaux, nouveaux mobiliers, équipements divers... afin de créer un aménagement sur le principe des Fablab, qui laissera plus de place à la créativité, la conception, l'expérimentation et la collaboration entre élèves. Cette réorganisation permettra de former les élèves à plus d'autonomie et facilitera les échanges.

2. Le don à la construction pour financer les travaux d'aménagement, de rénovation et d'agrandissement

Il nous permet d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les travaux effectués, comme la construction du nouveau gymnase et en cours.

Un tarif de base et des tarifs de soutien sont proposés aux familles qui le peuvent.

RÉDUCTION FISCALE

Le don à la construction vous permet de bénéficier d'**une réduction fiscale à hauteur de 66 %** de son montant sur votre impôt sur le revenu. Le prélèvement à la source ne modifie pas ce dispositif. Pour les modalités de règlement, merci de voir au dos.

Le gymnase terrain

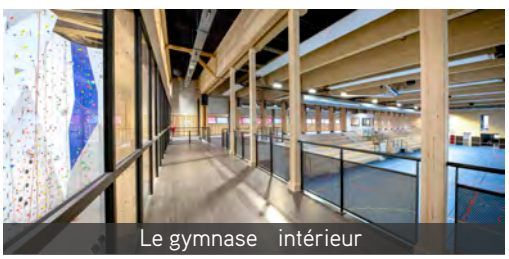
Le gymnase intérieur

Le mur d'escalade du gymnase

Conception : alteriade • Photos DR : Saint-Michel - BMC-constructions

Tournez svp →

A.A.E.S.L. SAINT-MICHEL | 27 faubourg des Balmettes | BP 257 | 74007 Annecy cedex
Service comptabilité | Tél. : 04 50 45 22 28 | Courriel : compta@st-michel.fr

Facture annuelle 2021/2022 (une facture par enfant scolarisé)

>> **Élève** Nom ..... Prénom ..... Classe .....

Responsable légal effectuant le règlement : .....

Signature obligatoire du responsable légal valant acceptation des conditions financières 2021/2022 présentes sur le document « Dossier financier » ci-joint :

N.B. : Toute année scolaire commencée est due intégralement.

Merci de cocher les cases selon vos choix tarifaires

Scolarité	Tarif mensuel (10 mois)	Base*	Soutien 1*	Soutien 2*	Soutien 3*	Soutien divers (à votre choix)
Collège & Lycée	1er enfant ✖	☐ 134,40 €	☐ 152 €	☐ 169 €	☐ 183 €	☐ _____ €
	2ème enfant	☐ 121 €	☐ 137 €	☐ 152 €	☐ 165 €	☐ _____ €
	3ème enfant et suivants	☐ 101 €	☐ 114 €	☐ 127 €	☐ 137 €	☐ _____ €
Ecole	1er enfant ✖	☐ 62,10 €	☐ 70 €	☐ 88 €	☐ 99 €	☐ _____ €
	2ème enfant	☐ 56 €	☐ 63 €	☐ 79 €	☐ 89 €	☐ _____ €
	3ème enfant et suivants	☐ 50 €	☐ 56 €	☐ 70 €	☐ 79 €	☐ _____ €

** Base ou soutien 1 ou 2 ou 3 ou libre : selon votre choix. Voir au dos et sur le dossier financier joint.*

✖ le plein tarif s'applique pour l'enfant scolarisé dans la classe la plus haute, puis réduction pour les enfants des classes suivantes

Don à la construction*	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien divers (à votre choix)
Tarif mensuel	☐ 11,10 €	☐ 15 €	☐ 27 €	☐ _____ €
Nombre de mois ✖	☐ 3 ☐ 6 ☐ 10	☐ 3 ☐ 6 ☐ 10	☐ 3 ☐ 6 ☐ 10	Annuel

** Un reçu fiscal sera établi vous permettant de bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 66% de votre don.*

✖ sans choix de votre part, le don sera établi pour 10 mois.

CASIER (obligatoire pour les 6es et 5es - facultatif pour les autres niveaux) : 21 € ☐ 21,00 €

Cotisations annuelles reversées par l'établissement :

A.P.E.L. nationale / départementale : 13,40 € ☐ 13,40 €
Cotisation indivisible. 1 cotisation par famille dans l'établissement où se trouve l'aîné.

A.P.E.L. Saint-Michel : 4,00 € ☐ 4,00 €
1 cotisation par famille.

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-MICHEL collège ou lycée : 7,00 € ☐ 7,00 €
Obligatoire pour les élèves pratiquant les activités de l'AS.

Le coût de la scolarité, des cotisations, des frais divers et des dons sera additionné et réparti sur neuf mois pour les familles payant par prélèvement mensuel ou en deux fois pour les familles payant par chèque ou espèces.

Prélèvement mensuel
(d'octobre à juin)
Le 10 de chaque mois.

Règlement par prélèvement bancaire - Changement de Banque
En cas de changement de coordonnées bancaires, télécharger l'autorisation de prélèvement sur le site internet de Saint-Michel et nous la retourner remplie et signée, accompagnée de votre nouveau RIB.

Collégiens et lycéens : penser à remplir la fiche « casiers » et à nous la retourner (sauf 6e - 5e).
Pour tous : penser à charger la carte de restaurant scolaire par Carte Bleue (sur st-michel.fr).
Les chèques ou espèces déposés à l'accueil sont à éviter.